



Le 17 mai, FOCUS :

Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

La date du 17 mai est une référence au 17 mai 1990, date à laquelle l'OMS retire l'homosexualité de sa liste des maladies mentales. Depuis 2005, la France célèbre cette journée.

Mon orientation sexuelle n'est pas un choix. Ton homophobie, si.



univ.nantes.fr/univ

Homosexualité, homophobie, biphobie : de quoi parle-t-on ?

- L'**homosexualité** est l'orientation sexuelle d'une personne qui est principalement ou exclusivement attirée (amoureusement et/ou sexuellement) par des personnes du même sexe.
- L'**homophobie, transphobie, biphobie** désignent l'ensemble des manifestations de mépris, de rejet et de haine envers des personnes homosexuelles, transsexuelles, bissexuelles ou supposées l'être : moqueries, harcèlement, injures, agressions. Maltraiter une personne en raison de son orientation sexuelle (réelle ou supposée) constitue un délit. Depuis 2004, les actes homophobes (injures, agressions...) sont punis par la loi au même titre que le racisme et les autres discriminations.



Pour rappel : Le 4 août 2024, la France a fêté les 42 ans de la loi Forni abrogeant le délit d'homosexualité dans le droit et mettant fin à une longue pénalisation de l'homosexualité. Si le Code civil de 1791 retire la notion de crime lié aux pratiques sexuelles, les personnes demeureraient inquiétées sous divers prétextes. La pénalisation de l'homosexualité est réintroduite dans la législation française en 1942 sous le régime collaborationniste de Vichy et perdurera jusqu'au 4 août 1982. Cette abrogation, portée par Gisèle Halimi et Robert Badinter, met alors fin à ces peines prononcées durant quarante ans.



À savoir : Les atteintes envers les personnes LGBT+ ont **augmenté de 13% en 2023** en France par rapport à 2022, avec même un bond de 19% pour les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, selon une [étude du service statistique du ministère de l'Intérieur](#)

FLAG ! Une association partenaire du Ministère de la justice depuis 2021



Ce partenariat a pour objet de promouvoir, au sein du ministère de la Justice, l'égalité des droits de toutes les personnes, quels que soient leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur mode de vie, mais également d'accompagner les victimes de LGBTphobies. Il doit permettre à FLAG! de mettre en œuvre des actions de sensibilisation, de formation, de conseil et d'accompagnement auprès des agents du ministère de la justice en matière de lutte contre les LGBTphobies et contre la sérophobie (toute discrimination spécifique au VIH/sida).